

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 11 décembre 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, THURNE Dominique.

ABSENTS EXCUSES : M. GIVRAN Sébastien donne pouvoir à Mme Marine BAZIL
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme Francine ZIMMERLIN
M. MARAIS Sébastien
Mme MARECHAL Laëtitia
Mme JARRY Alice

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Vente parcelle AB175p à Mme DUSSEUX et M. LE BOYER - rue Athanase Boisliveau - superficie 550 m²

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'un local professionnel de Mme DUSSEUX et M. LE BOYER pour lequel ils souhaitent acquérir la parcelle AB175p d'une superficie de 550 m², rue Athanase BOISLIVEAU.
L'avis des domaines a été consulté et a fixé le prix à hauteur de 45 000 €. Monsieur le Maire précise que cette parcelle est non viabilisée.

Vu le rapport,
Vu l'avis des domaines en date du 26/09/2024,
Vu le courrier de confirmation d'intention d'achat de Mme DUSSEUX et M. LE BOYER,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Accepte** de vendre la parcelle AB175p d'une superficie de 550 m² au prix de 45 000 € non viabilisé, hors frais de notaire à Mme DUSSEUX et M. LE BOYER ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du notaire pour la rédaction d'un compromis de vente dans un premier temps, puis l'acte authentique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le
Publié et/ou notifié le 17 DEC. 2024